



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 16 RAMADAN 1434 (25 JUILLET 2013)**

\*

**I. Le conseil du gouvernement a délibéré sur les projets de textes et l'accord international suivants :**

**- PROJET DE LOI**

**Projet de loi n° 111-12 relative à l'Agence nationale de développement des plantes médicinales et aromatiques.**

Le conseil a décidé d'instituer une commission interministérielle chargée d'examiner les observations soulevées.

**- PROJETS DE DECRETS**

**1. Projet de décret n° 2-13-518 octroyant une indemnité pour heures supplémentaires à certains fonctionnaires et agents, relevant du département de la pêche maritime, chargés de dresser les procès-verbaux et de rechercher et constater les infractions.**

**Approuvé**

**2. Projet de décret n° 2-13-535 modifiant et complétant le décret n° 2-08-571 du 2 moharrem 1430 (30 décembre 2008) instituant une rémunération des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports (direction des transports routiers et de la sécurité routière).**

**Approuvé**

**- ACCORD INTERNATIONAL**

**Accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises, fait à Ouarzazat le 16 mars 2013 entre le Royaume du Maroc et la République du Sénégal.**

**+ Projet de loi n° 57-13 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.**

**Approuvés**

**II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

**1. l'inspecteur général du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration ;**

**2. l'inspecteur général du ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social ;**

**3. la directrice de la femme au ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social ;**

**4. Le directeur de la prévision et de la prospective au Haut-commissariat au plan ;**

**5. la directrice des émigrés au ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des marocains résidant à l'étranger.**